



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 30 juin 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 juillet 2009

**HALLE DES SPORTS - MARCHÉS DE TRAVAUX
: AVENANTS N° 2 POUR LES LOTS 12 ET 14 -
AVENANT N° 3 POUR LE LOT 22 - AVENANT
N° 4 POUR LE LOT 1A**

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 10 juillet 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Elsie COLAS -

Secrétaire de séance : M. Patrick DELAUNAY -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Françoise BILLY donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Chantal BARRE
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2009

DELIBERATION D20090339

PATRIMOINE BATI ET MOYENS

HALLE DES SPORTS - MARCHÉS DE TRAVAUX : AVENANTS N° 2 POUR LES LOTS 12 ET 14 - AVENANT N° 3 POUR LE LOT 22 - AVENANT N°4 POUR LE LOT 1A

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibérations en date du 08 décembre 2008 et 11 mai 2009, le Conseil Municipal a approuvé les avenants aux marchés de travaux des lots 1A, 1B, 2, 3A, 4, 5, 6, 7A, 8, 9, 10, 18, 20, 21A, 21 B et 22.

Dans le cadre de l'avancement des travaux, des adaptations techniques sont nécessaires :

- afin de permettre l'installation du transformateur, redimensionné par rapport à la destination future, sans bloquer la mise en service du Centre du développement du sport (CDS) et des salles de pratique au sol et d'acrobatie, il convient d'augmenter la puissance de 800 kVA à 1 000 kVA et de reconfigurer le local technique ;
- mettre en place, en accord avec la Fédération Française de Montagne et d'Escalade, un motif « rocher » sur la structure artificielle d'escalade pour permettre le déroulement de compétitions
- modifications diverses (plus et moins values) de peintures sur ouvrages métalliques, locaux techniques, vestiaires halle.

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, les modifications des prescriptions initiales nécessitent l'établissement d'avenants.

Le montant des marchés initiaux est modifié de la manière suivante :

N°	LOTS	ENTREPRISES	MARCHE INITIAL EN € TTC	AVENANTS DU 08/12/2008 En € TTC	AVENANTS DU 11/05/2009 En € TTC	AVENANTS DU 06/07/2009 En € TTC	AVENANTS		MONTANT TOTAL MARCHE + AVENANTS en € TTC
							En € TTC	%	
1A	Gros Œuvre (Halle & CDS)	LEGRAND	4 544 796,17	43 867,41	151 283,53	905,13	196 056,07	4,31	4 740 852,24
12	Peinture	REVERDY	332 934,92			16 260,30	16 260,30	4,88	349 195,22
14	Structure SAE	KIT GRIMPE	283 530,58			6 302,92	6 302,92	2,22	289 833,50
22	Electricité courants forts	INEO	1 071 947,60		27 178,81	37 178,64	64 357,45	6,00	1 136 305,05

Le total des avenants des marchés de travaux s'élève à 407 104,45 € et représente 2,51 % du montant total des lots.

L'avenant d'un montant supérieur à 5 % de la totalité du marché fait l'objet d'un avis de la Commission d'Appel d'offres.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 43003001, sous-fonction 400, compte 2313.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants pour les lots 1A, 12, 14 et 22 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ces avenants de travaux.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL